

Jean-Robert HENRY (directeur de recherches au CNRS, IREMAM, Aix en Provence)  
[henry@mms.h.univ-aix.fr](mailto:henry@mms.h.univ-aix.fr)

## **Union méditerranéenne et Union euro-méditerranéenne**

La routine des spécialistes des relations méditerranéennes a été bousculée depuis quelques mois par les inflexions, parfois paradoxales, apportées par Nicolas Sarkozy à la politique méditerranéenne de la France.

Certaines prises de position dénotent un virage atlantiste :

Ainsi, la vigoureuse dénonciation du risque de voir l'Iran se doter de l'arme nucléaire s'écarte sensiblement de la position traditionnelle de la France en faveur d'une « dénucléarisation » globale du Moyen-Orient : aucune référence n'est faite à la possession de cette arme par d'autres pays de la région. Il est vrai que la candidate socialiste à l'élection présidentielle allait encore plus loin, en refusant la maîtrise du nucléaire civil par l'Iran.

La référence récurrente à la « confrontation entre l'Islam et l'Occident », « défi majeur » des relations internationales actuelles, est aussi une nouveauté dans le discours des présidents français, même si cette lecture huntingtonienne du monde est tempérée à la fois par l'offre d'aider les « pays musulmans » à s'équiper en nucléaire civil et par la proposition de réaliser l'Union de la Méditerranée.

Ce projet d'Union de la Méditerranée constitue la donnée la plus importante de la nouvelle politique méditerranéenne de la France. Il se veut une vision audacieuse et innovante d'organisation de l'espace méditerranéen, qui a été formulée d'abord dans un discours du candidat Sarkozy en février, puis confirmée le soir de sa victoire électorale, et enfin précisée dans le discours aux ambassadeurs de France le 27 août puis dans le discours de Tanger en novembre.

Au fil de ces présentations successives, le projet d'Union méditerranéenne a évolué, mais sans réussir à gommer des contradictions qui laissent perplexes les partenaires de la France et les observateurs.

- 1) Comment définir l'appartenance à l'Union européenne et celle à l'Union méditerranéenne, alors que les espaces européen et méditerranéen sont inter-sécants ? Pour Nicolas Sarkozy, la double appartenance de la France est évidente, mais il a du mal à admettre l'ancrage historique et spatial de la Turquie à l'Europe, comme en témoignent ses propos récents à des parlementaires européens à Strasbourg : à ses yeux, le clivage civilisationnel semble l'emporter sur d'autres considérations.
- 2) Comment gérer l'articulation entre l'Union méditerranéenne et l'Union européenne ? Concernant les partenaires de l'Union méditerranéenne, les réponses du président ont changé au fil des discours : aujourd'hui, il est prévu que la Commission européenne soit associée à part entière au projet, alors que l'Allemagne aurait un simple statut d'observateur (contrairement aux recommandations du rapport Reiffers). Concernant le partage des compétences, il n'est bien sûr pas possible pour les Etats européens riverains de la Méditerranée de déléguer à la nouvelle Union des compétences qu'ils auraient déjà confiées à l'Union européenne : les attributions ne peuvent être que complémentaires ou subsidiaires, ce dont conviennent les promoteurs de l'Union méditerranéenne qui

préfèrent désormais la définir comme une « Union de projets », autour de chantiers comme l'environnement (qui est pourtant déjà couvert depuis 1976 par la Convention de Barcelone) ou l'énergie. Curieusement, ils ne tirent guère ressource des possibilités offertes dans les textes européens par le dispositif des « coopérations renforcées ».

- 3) Dernière contradiction, le décalage entre l'audace conceptuelle du projet et la modestie des propositions concrètes. Le modèle de l'Union européenne a été fortement évoqué pour l'Union méditerranéenne, mais en oubliant sa dimension humaine. Il n'est pas question de faire de l'UM, à l'instar de l'UE, un espace humain commun : on reste dans le schéma du processus de Barcelone qui consacrait – c'est une raison majeure de son échec – le divorce entre espace économique et espace humain. Or, c'est bien sur ce plan qu'il faudrait faire preuve d'audace conceptuelle et politique, malgré les préoccupations électorales, pour dépasser ce qui est devenu le dossier noir des relations entre l'Europe et son sud, c'est-à-dire la circulation des personnes. Faute de s'interroger sur les ressorts et la légitimité de la mobilité humaine dans une planète mondialisée, et faute de bousculer la propension des Européens à enfermer leur peur des autres dans des frontières identitaires imaginées, le projet européen risque d'y perdre sa vertu humaniste et universaliste. Celle-ci ne pourra être retrouvée qu'en reconnaissant et en neutralisant les effets pervers que le *cercle vertueux européen* engendre sur son environnement.

Malgré ses limites, le projet de Nicolas Sarkozy a le mérite de mettre le doigt sur certains problèmes réels, comme le fait que la construction d'une frontière méditerranéenne de l'Europe malmène le tissu extrêmement dense des liens qui unissent entre elles les sociétés du nord et du sud de la Méditerranée occidentale. Il a raison d'affirmer que « l'avenir de l'Europe se joue en Méditerranée », mais n'apporte probablement pas les bonnes réponses.

Le défi et l'atout que constitue pour les Européens leur proximité humaine et culturelle avec le sud de la Méditerranée – et qui les distingue des autres acteurs présents sur la scène méditerranéenne – concerne tous les Européens. La proposition de M. Moratinos de raisonner en termes d'Union euro-méditerranéenne est donc plus séduisante. Elle reprend une proposition de D. Strauss-Kahn en 2004, qui fait écho elle-même à une réflexion formulée à l'intérieur du Club de Marseille (et dans la revue *Projet*) dès 2001.

La proposition espagnole présente l'avantage de réunir autour d'un même mot d'ordre deux scénarios possibles de cette Union euro-méditerranéenne : l'un maximaliste (élargissement de l'UE vers le sud), l'autre minimaliste (création d'une structure confédérale autour de l'Union européenne); n'oublions pas que c'est souvent à travers des consensus ambigus que progressent les relations internationales. Elle a surtout le mérite de refonder l'ensemble euro-méditerranéen sur une utopie commune plus mobilisatrice que le partenariat au rabais de Barcelone ou l'apartheid implicite de la politique de voisinage. L'appartenance des sociétés européennes et méditerranéennes à un espace commun de paix et de solidarité offrirait un cadre plus favorable à la résolution du conflit israélo-palestinien et au dépassement des malentendus bilatéraux hérités de l'histoire coloniale. Enfin, la perspective d'Union euro-méditerranéenne serait capable d'assumer les attentes du projet d'Union méditerranéenne sans entrer en contradiction avec le projet européen. Elle irait également dans le sens d'un élargissement – tout à fait souhaitable aujourd'hui – du Conseil de l'Europe à la Méditerranée en matière de droits de l'homme.

5-12-2007